



FOUNEX, LE 6 AOUT 2014/LF/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 52/2011 - 2016**

**concernant une demande de crédit de CHF 506'000.00 TTC  
en vue de financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces  
pavées à la Grand'Rue ainsi que la création de quatre trottoirs traversant au droit  
des débouchés du chemin de la Forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste**  
\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Les nombreuses surfaces en pavés, que ce soit pour les trottoirs ou les zones de carrefours situés sur la Grand'Rue, présentent des zones où les pavés se descellent. Fort de ce constat, la Municipalité souhaite intervenir pour réfectionner et entretenir ces zones avant que ces dernières ne se dégradent plus, ce qui risquerait d'endommager de manière plus lourde la chaussée ou les trottoirs.

Dans le cadre du concept de sécurité de la Commune de Founex, il ressort un problème avec les débouchés du chemin de la Poste, du chemin de la Forge et de la rue des Canons sur la Grand'Rue où la priorité de droite existante ne peut être appliquée en toute sécurité. Pour ce faire et afin d'offrir une continuité au cheminement piétonnier, le concept de sécurité prévoit que ces trois débouchés soient traités sous la forme de trottoir traversant.

Ce sont ces différents travaux qui font l'objet du présent préavis.

## **2. Projet**

### **2.1 Trottoirs traversant**

#### **Carrefour rue des Canons – Grand'Rue**

Dans la configuration actuelle, il existe un conflit entre le marquage de la priorité de droite réalisé au moyen de peinture au sol et le rang de pavés bordant la Grand'Rue qui, au sens de la loi, déclasse la rue des Canons au profit de la Grand'Rue. Ces deux signes contradictoires pour les automobilistes, additionnés au peu de visibilité du débouché de la rue des Canons, génèrent la situation peu sécurisante de ce carrefour et il est constaté que la priorité de droite est rarement respectée.

Les piétons qui cheminent le long de la Grand'Rue voient leur trottoir interrompu au droit du débouché de la rue des Canons. Avec la présence de maisons et de murs en bordure, ces derniers sont relativement peu perceptibles pour les voitures débouchant de la rue des Canons. Afin de renforcer leur perception et d'assurer une continuité, le projet prévoit la réalisation d'un trottoir traversant, surélevé par rapport à la chaussée, d'une largeur de 2 mètres, déclassant ainsi clairement la rue des Canons au profit de la Grand'Rue et priorisant les piétons.

Selon les directives en vigueur, les trottoirs traversant ont l'obligation d'être légèrement surélevés (au minimum 4 cm) par rapport à la chaussée, afin que les voitures aient la perception de franchissement. Le bord du trottoir côté Grand'Rue est réalisé par la mise en place d'une bordure granit similaire à celle bordant le trottoir de part et d'autre du carrefour, assurant ainsi la continuité. L'arrière du trottoir traversant est réalisé par la pose de deux rangs de pavés granit, avec un décalage de 4 cm. La surface du trottoir traversant est quant à elle réalisée avec des pavés porphyre de couleur rouge posés en arc, de manière similaire au trottoir se trouvant de part et d'autre. Afin d'assurer le maintien des pavés et d'éviter l'orniérage au vu des mouvements de giration sur la zone de carrefour, cette zone est renforcée par la création d'un dallage béton sous la surface des pavés.

#### **Chemin de la Forge**

Le cas du débouché du chemin de la Forge est exactement le même que celui de la rue des Canons, il est traité exactement de la même manière et avec le même type d'aménagement.

La deuxième extrémité du chemin de la Forge, côté Lausanne de la Grand'Rue, est traitée de manière similaire à l'autre extrémité et à celle de la rue des Canons. Toutefois, le trottoir existant le long de la Grand'Rue à cet endroit est en enrobé. Afin d'ajouter une certaine cohérence avec les portes d'entrée de la zone « 30 km/h », les nouvelles constructions réalisées sur la parcelle n° 92 et le débouché des différents chemins sur la Grand'Rue, il est prévu dans le cadre de ce projet de prolonger le revêtement en pavés porphyre posés en arc, qui s'interrompt actuellement au milieu du carrefour avec la route de Céligny, jusqu'au droit du deuxième débouché du chemin de la Forge, l'interruption se faisant en alignement avec la façade du 1<sup>er</sup> immeuble de la parcelle n° 92.

### Chemin de la Poste

Ce carrefour est actuellement réglé par une priorité de droite, de manière conforme à la législation. Toutefois, le chemin de la Poste est peu perceptible pour les usagers de la Grand'Rue qui ont fréquemment tendance à ne pas respecter la priorité de droite. Afin de renforcer la sécurité de ce débouché, dans un souci d'homogénéité avec ce qui est réalisé sur le reste de la Grand'Rue, et d'assurer la continuité des cheminements piétonniers dans une zone à proximité de l'Auberge et de l'école, il est prévu de traiter le débouché du chemin de la Poste par la mise en place d'un trottoir traversant, réalisé de manière similaire aux deux précédents, d'une largeur d'environ 2.20 m, offrant ainsi une prolongation au nouveau trottoir qui vient d'être réalisé au droit du parking de l'Auberge.

Dans le cadre des travaux de réalisation du trottoir à la Grand'Rue (préavis N° 20/2012), la réfection du tapis depuis la nouvelle zone colorée du carrefour de l'épicerie et le chemin de la Poste, avait été prévue. Néanmoins ces travaux n'ont pas été effectués car il nous a paru peu judicieux de les entreprendre avant les travaux de réfection faisant l'objet du présent préavis. C'est pourquoi un montant de CHF 15'000.00 est prévu aujourd'hui pour ces travaux de revêtement.

### 2.2 Travaux de réfection des trottoirs

Plusieurs zones de réfection sont relevées sur la Grand'Rue et se présentent comme suit :

Une grande majorité des trottoirs et des places en pavés situés le long de la Grand'Rue, côté Lac ainsi que ponctuellement du côté Jura, présentent des joints ouverts sur 1 cm à 2 cm avec certains pavés manquants. Si rien n'est entrepris, les pavés vont continuer à se desceller peu à peu au gré des hivers et des balayages successifs des surfaces, augmentant ainsi les risques de descellement et de mouvement des pavés.

Pour y remédier, la Commune souhaite procéder à un nettoyage de ces zones par haute pression afin de vider les joints sur une hauteur de 4 cm, le sable étant aspiré et évacué. Puis de procéder à un nouveau jointoyage au sable par balayage de l'intégralité de ces trottoirs afin de leur redonner un aspect neuf et de palier au problème de descellement. Plusieurs interventions ponctuelles sont prévues dans les zones où les pavés ont été arrachés pour procéder à la remise en place des pavés manquants.



#### Cunette centrale

Le joint entre l'enrobé et la cunette centrale en granit le long de la Grand'Rue, entre la rue des Canons et le chemin des Hutins, s'est fortement dégradé ces dernières années et est quasiment inexistant sur certains tronçons, offrant un écartement de l'ordre de 2 cm. Il est prévu sur ces tronçons de faire couler un joint bitumineux à chaud afin d'éviter une dégradation du tapis.

De plus, la cunette centrale doit être remplacée ponctuellement sur une quarantaine de mètres dans des zones où elle s'est légèrement affaissée et présente des décalages verticaux. Dans ce cas-là la bordure sera déposée, la fondation en béton réfectionnée et l'élément existant remis en place.

#### Carrefour route de Céligny – Grand'Rue

Au centre de ce carrefour se trouve une zone pavée carrée de 5 m x 5 m, jointoyée au béton, qui se dégrade, le jointolement lâchant peu à peu. Au vu de la forte sollicitation dans ce secteur avec le passage des bus et les modérations de trafic mises en place par les îlots, la Municipalité souhaite supprimer cette zone pavée pour la réfectionner en enrobé bitumineux composé d'une couche d'ACT 22N de 12 cm d'épaisseur et d'un tapis en AC 11N de 4 cm d'épaisseur. Les pavés existants seront récupérés et mis en stock à la Commune pour être utilisés sur d'autres secteurs.



### 3. Coût financier

Le budget a été établi sur la base de soumissions rentrées pour les travaux d'entretien et sur la base de budget pour les trottoirs traversant. Ces derniers doivent encore faire l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

<b>Travaux à effectuer</b>	<b>Montants</b>
Travaux de génie civil pour la réalisation des trottoirs traversant	
Rue des Canons CHF 24'000.00	
Chemin de la Forge CHF 26'000.00	
Chemin de la Forge Est CHF 87'000.00	
Chemin de la Poste CHF 36'000.00	CHF 173'000.00
Réfection tapis Grand'Rue – chemin de la Poste	CHF 15'000.00
Travaux de génie civil pour nettoyage et rescelllement des pavés des trottoirs (775 m <sup>2</sup> )	CHF 87'000.00
Travaux de génie civil pour réfection de la cunette centrale	CHF 92'000.00
Réfection joint le long de la cunette centrale	CHF 15'700.00
Travaux de génie civil pour suppression des pavés au carrefour route de Céligny	CHF 12'000.00
Adaptation marquage et signalisation verticale	CHF 7'500.00
Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF 28'000.00
Divers et imprévus	CHF 38'000.00
Total HT	CHF 468'200.00
TVA 8%	CHF 37'460.00
<b>Total général TTC</b>	<b>CHF 505'660.00</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>CHF 506'000.00</b>

### 4. Conclusions

La réalisation des trottoirs traversant au droit des débouchés de la rue des Canons, du chemin de la Forge et du chemin de la Poste permettent de sécuriser le traitement de ces carrefours au droit de la Grand'Rue, qui pour certains d'entre eux offrent actuellement un conflit entre le marquage au sol et les aménagements existants. Cette réalisation permet également d'offrir une continuité du cheminement des piétons le long de la Grand'Rue, en direction des arrêts de bus et des commerces, tout en favorisant leur perception par le débouché des trois chemins dont la visibilité n'est pas excellente en raison du bâti. L'aménagement de ces trois débouchés fait partie intégrante du concept de sécurité de la Commune de Founex qui a été présenté au Conseil Communal au mois de juin.

Les surfaces en pavés, tout comme les surfaces en enrobé, se dégradent avec le temps. Leur entretien régulier permet d'assurer leur longévité et de conserver sa valeur à l'objet, raison pour laquelle la Municipalité souhaite entreprendre ces travaux d'entretien et de réfection de ces zones. La suppression du revêtement pavé sur la zone du carrefour avec la route de Céligny permet de diminuer les nuisances sonores engendrées par celui-ci tout en réfectionnant la zone.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Founex**

- vu le préavis municipal No 52/2011-2016 concernant une demande de crédit de **CHF 506'000.00** destiné à financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces pavées à la Grand'Rue ainsi que la création de quatre trottoirs traversant au droit des débouchés du chemin de la Forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste,
- ouï le rapport de la commission des routes,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

1. d'adopter le préavis municipal No 52/2011-2016
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 506'000.00**
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante
4. d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 août 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

**Rapport de la Commission des finances au sujet du préavis municipal  
No 52/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 506'000.00 TTC  
en vue de financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces pavées à la  
Grand 'Rue ainsi que la création de quatre trottoirs traversant au droit des débouchés du  
chemin de la forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission des finances se sont réunis le 25 août 2014 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Jean-Pierre Debluë, Municipal. Monsieur Debluë a présenté les différents chantiers en décrivant la nécessité d'entretenir les zones de pavés de la Grand' Rue et de mettre en conformité trois débouchés de rues sur la Grand' Rue avec le concept de sécurité de la Commune. La Commission des routes était également invitée à cette séance.

Après avoir entendu les réponses aux questions que nous avons posées, nous avons pu en débattre. Nous avons reçu par la suite un document explicatif complémentaire relatif à la conformité avec la procédure en matière de marchés publics. Nous avons alors pu établir le présent rapport.

### **Préambule**

Il est rappelé ici les seuils en matière de marchés publics.

	<b>Construction (valeurs-seuils en CHF, hors TVA)</b>	
	<b>Second oeuvre</b>	<b>Gros oeuvre</b>
Procédure de gré à gré	Jusqu'à 150'000.--	Jusqu'à 300'000.--
Procédure sur invitation	Jusqu'à 250'000.--	Jusqu'à 500'000.--
Procédure ouverte / sélective	Dès 250'000.--	Dès 500'000.-

### **Projet**

Le projet comporte plusieurs volets et chantiers de différentes natures.

1. Trottoir traversant au carrefour de la rue des Canons et de la Grand'Rue
2. Trottoir traversant aux deux carrefours du chemin de la Forge et de la Grand'Rue
3. Trottoir traversant au carrefour du chemin de la Poste et de la Grand'Rue



4. Réfection des trottoirs pavés dans la Grand'Rue
5. Réfection de la cunette centrale dans la Grand'Rue
6. Changement du revêtement du carrefour route de Céligny et Gand'Rue.

### Coût des travaux

Les travaux d'entretien sont au bénéfice de soumissions reçues par la Municipalité.

Les travaux concernant les trottoirs ont vu un budget établi par les ingénieurs conseils, mais une soumission reste à faire pour recevoir des offres fermes, auprès de différentes entreprises de la région. La commission de gestion pourra le moment venu se pencher sur ce processus et la nature de l'offre retenue.

Le total général TTC est évalué à CHF 505'660.—et arrondi à **CHF 506'000.00 soit CHF 468'518.00 hors TVA.**

La procédure sera donc un marché sur invitation.

### Conclusion

La Commission des finances rappelle que le préavis n° 52/2011-2016 fait l'objet d'un rapport séparé, préparé par la Commission des routes.

De son côté, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal No 52/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 506'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces pavées à la Grand'Rue ainsi que la création de quatre trottoirs traversants au droit des débouchés du chemin de la forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste et donc:

1. D'adopter le préavis municipal No. 52/2011-2016
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 506'000.00 TTC
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
4. D'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans
5. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Fait à Founex, le 15 septembre 2014

Denis LEHOUX

Claude BRIFFOD

Josephina RIJKE

Laurent KILCHHERR

Simon VAUCHER

Hervé MANGE

## **Rapport de la Commission des routes concernant le:**

### **Préavis municipal N° 52 / 2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 506'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces pavées à la Grand'Rue ainsi que la création de quatre trottoirs traversant au droit des débouchés du chemin de la Forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal N° 52/2011-2016, nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal lors de deux séances de présentation; les 28 juillet et 25 août 2014.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 25 août 2014, après la deuxième séance de présentation, afin d'examiner en détail le préavis.

#### **A. Préambule**

Les surfaces pavées de notre Grand' Rue ont subi l'usure du temps et certains endroits ont plus souffert que d'autres. Un entretien des zones les plus atteintes devient urgent, avant que ces dégradations n'entraînent des réfections plus lourdes,

La Municipalité souhaite profiter de ces interventions d'entretien, afin d'appliquer des adaptations concernant quelques problèmes de circulation. En effet, dans le cadre du concept de sécurité de la Commune de Founex, les carrefours du chemin de la Poste, du chemin de la Forge et de la rue des Canons ne permettent pas d'appliquer la priorité de droite existante, en toute sécurité pour les piétons.

Afin d'offrir un cheminement piétonnier sûr, la remise en état à ces quatre débouchés serait réalisée sous la forme de trottoir traversant.

## **B. Projet**

Les trottoirs de la Grand' Rue sont pour la plupart réalisés en surface pavée. Avec le temps et le nettoyage des routes, le sable qui joint les pavés s'en est allé et le descellement de ces derniers touche maintenant plusieurs zones.

Une maintenance de ces surfaces pavées devient nécessaire. Le remplacement du sable entre les pavés conviendrait en général, par contre pour les parties où les pavés sont déjà trop descellés, une réfection complète s'impose.

En lien avec le concept de sécurité réalisé au sein de la Commune de Founex, la Municipalité souhaite dans le cadre de ces travaux d'entretien, adapter la configuration des quatre intersections.

De manière générale, la configuration de la Grand' Rue avec les différentes rues qui y débouchent et malgré un marquage au sol rappelant la priorité de droite, celle-ci y est rarement respectée, notamment faute d'une bonne visibilité. Ce qui génère confusion et augmente le risque d'accident, principalement pour les piétons.

Les modifications envisagées pour les quatre carrefours; du chemin de la Poste, du chemin de la Forge et de la rue des Canons, ont été validées par le Voyer. Elles consisteraient à supprimer le marquage de la priorité de droite et à renforcer l'aspect "trottoir continu" le long de la Grand' Rue, par des trottoirs traversant devant être légèrement surélevés (minimum de 4 cm) par rapport à la chaussée.

La Commission des routes profite de ce préavis, pour mettre en évidence la nécessité de la mise en place d'un entretien suivi et régulier des surfaces pavées qui permettra la pérennisation de ces ouvrages qui font le charme de notre village, et simultanément, réduira la facture de réfections lourdes des surfaces pavées.

## C. Conclusion

Les travaux qui font l'objet de ce préavis, permettront par un entretien adéquat de garantir la longévité de ce pavage, mais également rétabliront un sentiment de sécurité pour les piétons qui empruntent la Grand' Rue tout en supprimant une confusion créée par le marquage des priorités de droite, trop rarement respectées.

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 52/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 506'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'entretien et de remise en état des surfaces pavées à la Grand' Rue ainsi que la création de quatre trottoirs traversant au droit des débouchés du chemin de la Forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste.

Ainsi fait à Founex, le 12 septembre 2014

Pour la Commission des routes :

Christophe Hermanjat

Philippe Magnenat

Laure Neynaber

Thierry Rosselet

Robert Veluz

Pamela Walsh